

TERMES DE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUES – PARTIE A
EVALUATION A MI-PAROURS DU PROGRAMME REGIONAL PAPBIO
ET FORMULATION NOUVEAU DOCUMENT ACTION

PROGRAMME D'APPUI POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LES
ECOSYSTEMES FRAGILES, A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Contrat Cadre SIEA 2018 – LOT 1: Sustainable management of natural resources and
resilience**

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

SIEA-2018-7195

POUVOIR ADJUDICATEUR : LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU BURKINA FASO

1 Contexte

Le programme régional PAPBio est financé par le 11^{ème} FED, à hauteur de 47M€, dans le cadre du secteur prioritaire n°3 du P.I.R : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ressources naturelles. PAPBio est géré globalement par la Délégation UE basée au Burkina Faso.

Il comporte deux composantes. La première composante renforce la gestion durable d'aires protégées et la seconde composante assure une coordination régionale au titre de l'UEMOA.

La composante 1 comporte 8 contrats de subvention ou convention de contribution avec une délégation de l'Union européenne comme autorité contractante (gestion directe), pour un total de cofinancement UE de 38 millions euros.

La composante 2 n'a qu'un seul contrat de subvention (UICN 8M€) assurant la coordination globale du programme. Un contrat de services pour mise en œuvre du plan de communication complète depuis juillet 2021 le portefeuille de projets en cours de PAPBio.

Une réserve d'imprévus et des fonds pour évaluation et audit restent disponibles.

La Convention de Financement a été signée le 25 juin 2018 avec UEMOA et CEDEAO comme ordonnateurs régionaux. La fin de mise en œuvre opérationnelle est au 25 décembre 2024 après le dernier avenant de 2021. Etant au milieu de la période de mise en œuvre, tel que prévu par la Convention de Financement, le programme PAPBio est proposé à une évaluation à mi-parcours. Il s'agit de l'évaluation du programme dans son ensemble, sans objectif d'évaluation complète de l'état d'avancement du programme ni de l'évaluation spécifique de chaque engagement secondaire.

La nouvelle programmation de l'instrument de la coopération UE – NDICI – prévoit pour la période 2021-2027 des programmes indicatifs multi annuels au niveau des pays (MIP) et un programme indicatif multi annuel au niveau régional/continental (MIRP). La complémentarité des programmes nationaux et régionaux est impérativement à rechercher. Dans le cadre des « équipes Europe » - Team Europe Initiatives – la complémentarité avec les actions engagées par les Etats membre de l'UE sont également à rechercher.

En Afrique de l'Ouest, le Programme Indicatif MultiAnnuel Régional identifie la Biodiversité comme secteur de concentration, devant faire suite au programme PAPBio. Plusieurs initiatives sont pré identifiées dont une concerne les aires protégées de l'écosystème « savanes Soudano- sahéliennes » d'Afrique de l'Ouest. Il est proposé de lier l'évaluation mid term de PAPBio à la formulation d'un nouveau Document Action dans le cadre de la programmation de la nouvelle enveloppe régionale UE.

1.2 Les interventions « secondaires » du programme PAPBio

Le tableau suivant présente les engagements secondaires en cours de PAPBio

Composante de PAPBio	Nom complet du projet	Nom abrégé du projet	Paysages/aires protégées concernés	Principale organisation de mise en œuvre	Date de début du projet	Date de fin du projet
Phase opérationnelle de la Convention de financement PAPBio					Juin 2018	Décembre 2024
Composante 1 – Composante 1	Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin	UE-Mangroves	Paysages/forêts de mangroves du Sénégal au Bénin	UICN	Juillet 2019	Juin 2023
	Gestion Intégrée du Complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari	RBT-WAP/GIC-WAP	Complexe Transfrontalier W – Arly – Pendjari (Bénin – Burkina Faso – Niger)	GIZ	Juillet 2018	Mai 2023
	Projet d'appui à l'amélioration du capital naturel du paysage PONASI et à l'accroissement de la résilience des communautés riveraines	PONASI 1	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	NITIDAE	Septembre 2019	Septembre 2022
	Gestion durable, participative et intégrée des aires protégées, des territoires périphériques du Parc National de la Comoé	Gestion intégrée des territoires et aires protégées	Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire)	NITIDAE	Décembre 2019	Juin 2023
	Conservation écosystémique des éléphants de la région du Gourma au Mali	Elephant Gourma	Paysage des éléphants du Gourma (Mali)	WILD Foundation	Mars 2019	Juin 2023
	Savannah Integrated Biodiversity Conservation Initiative	SIBCI	Mole National Park (Ghana)	Ghana Wildlife Society	Décembre 2019	Décembre 2022
	Partenariat pour la gestion durable des ressources naturelles de la	Termit Tin Touma	Réserve Naturelle Nationale de Termit	AFD / Noé	Décembre 2019	Juin 2023

	Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Touma déléguée à Noé Conservation et pour une diffusion efficace du modèle de délégation de gestion en Afrique		et Tin-Touma, RNNTT (Niger)			
	Paysages durables & filières inclusives – PONASI_2	PONASI2	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	NITIDAE	Juin 2021	Juin 2024
	Renforcer les bases de la sécurisation, de la gestion durable et concertée du complexe PONASI	PONASI2_LAB	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	Les Anges Gardiens de la Nature		
Composante 2	Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l’Ouest	Gouvernance Régionale et Sécurité	Bénéficiaires de l’action : pays CEDEAO/UEMOA + Mauritanie	UICN	Mars 2019	Juin 2023
Transversal	Communication PAPBio	COM	Transversal	DAI	Juillet 2021	Juillet 2024

1.3 Parties prenantes de l'intervention

Les parties prenantes de l'intervention sont :

- a) Les acteurs chargés de la mise en œuvre : AFD, GIZ, ONG NITIDAE, ONG GWS, ONG NOE, ONG Wild Foundation et les codemandeurs de ces subventions, l'UICN opérateur de mise en œuvre de la subvention pour coordination régionale du programme PAPBio et de la mise en œuvre du projet « mangroves ».
- b) Les organisations régionales : UEMOA et CEDEAO.
- c) Les délégations UE de la sous-région qui gèrent chacune des engagements secondaires de PAPBio, dont la DUE du Burkina Faso qui gère le programme PAPBio
- d) Les acteurs gouvernementaux en charge des aires protégées et du développement rural
 - Ministère en charge de l'environnement ;
 - Ministère en charge de l'agriculture et ressources animales
 - Ministère en charge de la coopération internationale

1.4 Autres informations disponibles

Dans le cadre de l'intervention outre les rapports techniques des différents contrats/conventions, les documents de rapports ROM, études préalables, rapport de comité de pilotage régional, les rapports d'études, les rapports d'activités, etc. existent et peuvent être mis à disposition des experts.

2 DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE

Type d'évaluation	A mi-parcours
Couverture	Convention de financement via le contrats et engagements concernant les écosystèmes savanes, mangroves et déserts de la composante 1 et de la composante 2
Portée géographique	Régionale : Burkina Faso, Niger, Mali, Bénin, Côte d'ivoire, Ghana pour composante 1 soit 9 engagements (mangroves basé au Sénégal couvre 8 pays) Régionale AO pour composante 2
Période à évaluer	Juin 2018 (Premier engagement réalisé) à septembre 2021.

2.1 Objectif de l'évaluation

L'évaluation systématique et opportune de ses programmes et activités est une priorité établie¹ de la Commission Européenne². L'évaluation se concentre sur l'analyse de l'atteinte et la qualité des **résultats**³ attendus des interventions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante

¹ COM(2013) 686 final "Renforcer les fondements de la réglementation intelligente - Améliorer l'évaluation" - http://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com_2013_686_fr.pdf; Règlement financier UE (art 27); Règlement (UE) No 1905/2006; Règlement (UE) No 1889/2006; Règlement (UE) No 1638/2006; Règlement (UE) No 1717/2006; Règlement (CE) No 215/2008 du Conseil

²SEC (2007)213 "Répondre aux besoins stratégiques : renforcer l'usage de l'évaluation", https://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com_2013_686_en.pdf; SWD (2015)111 "Lignes directrices pour une meilleure réglementation", http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/swd_br_guidelines_en.pdf; COM(2017) 651 final 'Mener à son terme le programme pour une meilleure réglementation: de meilleures solutions pour de meilleurs résultats', https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/completing-the-better-regulation-agenda-better-solutions-for-better-results_en.pdf

³Cela fait référence à l'intégralité de la chaîne des résultats, couvrant les outputs, les résultats et l'impact de l'action. Cf. Règlement (UE) N° 236/2014 "énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure" -

évolution, et avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)**.⁴

De ce point de vue, les évaluateurs devront **trouver les éléments de preuves expliquant les raisons, les conditions et la manière dont ces résultats attendus sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, de l'UEMOA et CEDEAO, aux parties prenantes intéressées et au grand public :

- Une analyse globale et indépendante de la performance et de l'intérêt du programme PAPBio, en comparaison avec les objectifs attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;
- Les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les interventions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à réaliser un bilan de l'adéquation (pertinence, cohérence, efficacité, efficacité, durabilité, impact) des actions engagées, avec l'atteinte des objectifs et résultats attendus de la Convention PAPBio.

Il s'agira également de dégager des leçons de la mise en œuvre, comprendre les performances attendues des actions, les facteurs contextuels déterminants et ceux qui ont freiné la réalisation des actions et atteinte des résultats de manière à servir de base à la planification des actions et des interventions futures de l'UE dans le même secteur.

Il s'agira également de signaler les écarts éventuels par rapport à ce qui avait été visé initialement par le programme.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront :

- Les services compétents de l'Union Européenne notamment la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso – gestionnaire du programme PAPBio - et les autres Délégations UE de la sous-région, ainsi que les services techniques et géographiques du siège ;
- Les Etats membre de l'UE
- Les départements concernés des administrations nationales et régionales en charge de la gestion des paysages protégés
- Les structures en charge de la mise en œuvre des différents engagements
- Les autres partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Les OSC, bénéficiaires et autres parties prenantes intéressées ;
- Le grand public.

2.2 Services requis

2.2.1 Portée de l'évaluation

La portée de cette évaluation à mi-parcours est relative à la convention de financement PAPBio dans son ensemble et de manière générale. Il n'est pas attendu une évaluation individuelle de chaque engagement secondaire réalisé dans le cadre de PAPBio. L'analyse des différents sous engagements de PAPBio sera essentiellement documentaire et sur base d'échanges en vidéoconférence avec les parties concernées, afin d'évaluer si ces engagements secondaires sont pertinents pour les critères classiques

https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/financial_assistance/ipa/2014/236-2014_cir.pdf

⁴ Le nouveau Consensus Européen pour le Développement 'Notre monde, notre dignité, notre futur', journal officiel du 30 juin 2017. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:2017:210:TOC>

d'évaluation de la Convention et pour la bonne réalisation des indicateurs de résultats et objectifs attendus de la Convention de Financement.

La coordination régionale du programme PAPBio dispose de l'essentiel des éléments permettant de réaliser cette évaluation (cohérence entre indicateurs des engagements secondaires et des indicateurs du programme PAPBio, niveau d'atteinte des résultats, etc.)

L'évaluation analysera globalement l'intervention PAPBio en suivant les six critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact.

De plus, l'évaluation analysera un critère d'évaluation spécifique de l'UE :

- La valeur ajoutée de l'UE (dans quelle mesure l'intervention portée par l'UE apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlés de la seule intervention des États membres) ;

La définition des 6 critères CAD et du critère de la valeur ajoutée UE est contenue dans l'annexe X.

Le principal résultat de cette évaluation globale est de type forfaitaire (forfait1), les points clé du rapport d'évaluation sont repris en annexe III.

Le contractant devra en outre vérifier si les questions d'égalité des sexes, environnement et changement climatique ont été incorporées ; si les ODD importants et leurs interactions ont été identifiés ; si le principe « Leave No-One Behind », (« Ne laisser personne pour compte », voir <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2016/odd-ne-laisser-personne-pour-compte>) et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'intervention.

Les éléments auxquels seront donnés la priorité sont :

- L'adéquation des actions engagée en vue de la concrétisation des résultats escomptés de PAPBio et des leçons apprises ainsi que les facteurs positifs et négatifs.
- L'impact du programme pour les populations, en particulier les femmes et les jeunes.
- La cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE au Burkina Faso et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres et éventuellement d'autres bailleurs de fonds.
- La contribution des leçons apprises et de la connaissance des acteurs impliqués dans le secteur de la protection de la biodiversité et du développement des communautés des paysages de conservation pour la prochaine programmation pays que l'UE au Burkina Faso est en train d'élaborer.

Le contractant devra en outre vérifier :

- Si les questions d'égalité des sexes, environnement et lutte contre le changement climatique ont été incorporées ;
- Si les ODD importants (à savoir ODD 2, 5, 8, 9 et 12) et leurs interactions ont été identifiés et suivis ;
- La gouvernance et la coordination de l'action.

2.2.2 Questions à traiter

Les questions à traiter formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations initiales et ultérieures, ainsi que de l'analyse des documents, le contractant discutera avec le gestionnaire d'évaluation⁵ et proposera dans son rapport de démarrage un éventail complet et final de questions d'évaluation en indiquant les critères et indicateurs spécifiques

⁵ Le gestionnaire d'évaluation dépend du pouvoir adjudicateur qui gère le contrat d'évaluation. Le plus souvent cette personne est le cadre opérationnel de la(les) action(s) à évaluer.

qui seront utilisés, ainsi que les sources de collecte de données et les principaux outils d'analyse appliqués.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d'évaluation deviendront juridiquement contraignantes.

A titre indicatif les questions à présenter traiteront sur les thématiques suivantes :

1. L'ancrage du programme PAPBio dans le cadre des politiques régionales
2. La pertinence des appuis apportés aux bénéficiaires finaux par le projet.
3. La pertinence des outils (appels à projets, suivi évaluation, financier et comptable) mis à disposition des acteurs concernés.
4. La contribution du projet au renforcement de capacités et l'amélioration des performances des acteurs impliqués et au renforcement institutionnel.
5. La complémentarité entre les différentes composantes du projet et avec les autres programmes d'appui à la biodiversité.
6. Les contributions des projets en matière d'employabilité.
7. Les contributions des résultats, des leçons apprises et du savoir-faire du projet (sur les actions, modalités, acteurs, environnement socio-économique, etc.) pour une future programmation de l'UE dans le secteur de la biodiversité des savanes d'Afrique de l'Ouest.
8. Les engagements et les dispositions de la partie régionale pour valoriser, stabiliser et pérenniser les réalisations et les bénéfices après la fin du projet.
9. Les effets et bénéfices inattendus générés par le projet.
10. Les éléments de communication mis en œuvre.

2.2.3 Autres services demandés

La présente évaluation du programme PAPBio en cours est une opportunité pour permettre de formuler, en meilleure connaissance de cause, dans le cadre du prochain programme régional MIRP 2021-2027, le contenu d'un Document Action (DA) régional en faveur des aires protégées de l'écosystème savanes soudano-sahéliennes d'Afrique de l'Ouest.

La production du DA fait également l'objet d'un forfait (forfait2). Outre le DA, un rapport complet de formulation est attendu pour la bonne atteinte du forfait2. Une partie de ce rapport de formulation sera commune avec le rapport d'évaluation (Forfait1). Une table des matières minimal est proposée en annexe IV. Des ateliers de validation avec les principales parties (liste minimal en annexe VIII) sont attendus pour la réalisation de ce forfait. Ces ateliers pourraient traiter concomitamment de l'évaluation et de la formulation si la méthodologie le précise.

Cette formulation sera en parfaite cohérence avec les orientations et objectifs du nouveau programme de l'UE, intitulé NaturAfrica, qui se focalise sur des paysages prioritaires de conservation multi-usages. Ce DA sera appelé à être intégré dans un plan annuel d'action (AAP 2022 ou 2023) pour faire l'objet d'une décision de financement.

Le Green Deal, l'un des 5 piliers de la Commission Européenne, a réaffirmé l'intérêt de l'UE pour la conservation de la biodiversité, y compris dans ses interventions extérieures en Afrique.

La Commission Européenne, via son Directeur Général pour les Partenariats Internationaux, a annoncé lors du même WCC (Marseille septembre 2021) le lancement du programme NaturAfrica. Le programme NaturAfrica 2030⁶ de la Commission européenne a pour objectif de renforcer un réseau de paysages ruraux multi-usages structurés autour d'aires protégées en Afrique, dans le même esprit que Natura 2000⁷ en Europe.

⁶ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/46d59486-093d-11ec-b5d3-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-227152312>

⁷ http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/data/index_en.htm

S'appuyant sur l'approche de l'UE développée dans *Larger than Elephants*⁸, il identifie des paysages prioritaires à protéger pour une biodiversité et des services écosystémiques durables au bénéfice des populations et des générations futures. Mettre en réseau ces paysages prioritaires par des corridors contribuant à renforcer l'inter sectorialité pour la mise en place progressive d'une infrastructure verte offrira de multiples avantages économiques et sociaux aux pays Africains.

Les communautés riveraines des aires protégées dans les paysages prioritaires de conservation identifiés par NaturAfrica 2030 sont également ciblées comme acteurs indispensables, dont le développement est à soutenir en accompagnement de celui des aires protégées.

La Grande Muraille Verte (GMV) sera également impactée par des actions de gestion durable des paysages prioritaire de conservation en Afrique de l'Ouest. Les engagements renouvelés de soutien de la GMV devraient essentiellement se concrétiser par un cumul d'action au niveau local et les espaces transfrontaliers et les gestions de forêts communautaires périphériques devant faire l'objet de la présente formulation seront des éléments contributeurs à la GMV.

Enfin, pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'impact de son aide internationale, l'UE a convenu avec ses Etats membres de lancer l'initiative Equipe Europe, ou TEI, visant à mieux coordonner une part grandissante des actions programmées par l'UE et ses pays et institutions membres.

Dans le cadre du rapport annexe au DA, la mission identifiera les thématiques prioritaires, les acteurs les plus pertinents, et proposera des modalités de renforcement à insérer, ou non, dans le Document Action à produire.

L'annexe IX précise le contexte, et l'annexe IV précise les attentes et modalités pour établissement de ce DA

2.3 Phases de l'évaluation et livrables requis

Bien que l'évaluation soit essentiellement forfaitaire et que seule la validation du rapport final permet l'atteinte du forfait, le processus d'évaluation est proposé à être mené en deux ou trois phases :

- 1) Démarrage
- 2) Phase de terrain
- 3) Synthèse finale

Les livrables de chaque phase doivent être rendus à la fin des étapes correspondantes, comme précisé dans le tableau synoptique du paragraphe 2.3.1. Ces livrables intermédiaires sont partie du forfait à réaliser.

Des phases complémentaires de terrain sont envisageables et seront précisées dans la méthodologie du soumissionnaire.

Dans tous les cas les offres préciseront l'organisation de séances de travail/restitution avec les principales parties prenantes.

Une séance de travail après la phase de démarrage pour présentation des principaux objectifs et présentation des principales analyses réalisées est impérative. La modalité est à préciser dans la méthodologie. Un compte rendu sera produit et intégré en annexe aux rapports.

Un (des) atelier(s) de restitution des résultats finaux relatifs à l'évaluation et à la formulation est attendu et à préciser dans la méthodologie. Les ateliers relatifs à la formulation et à l'évaluation peuvent être distincts. Les compte rendu(s) attendu(s) de ces ateliers seront placés en annexe du rapport final.

L'organisation des ateliers de restitution doit permettre de réelles discussions et échanges avec les parties prenantes. Si cet objectif n'est pas complètement atteint, de nouveaux ateliers devront être prévus

⁸ L'étude "Larger than Elephants" de l'UE finalisée en 2015 a permis de définir avec les partenaires africains 85 paysages clés pour la conservation (PCC) couvrant environ 300 grandes zones protégées. Ce réseau de PCCs permet de protéger les espèces sauvages emblématiques sur l'ensemble du continent, de renforcer la sécurité et de stimuler la croissance économique.

dans la méthodologie. L'atelier final de restitution devra prévoir une modalité de validation des documents par les parties, éventuellement moyennant prise en compte de remarques ne remettant pas fondamentalement en cause le fond des rapports. La modalité de ces ateliers est à préciser dans la méthodologie.

2.3.1 Tableau synoptique

Le tableau qui suit présente un aperçu indicatif des principales activités qui devraient être menées - spécifique pour l'évaluation (forfait1) lors de chaque phase et énumère les livrables que l'équipe devra produire, y compris les réunions avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence. La méthodologie précisera les activités programmées. Le contenu principal de chaque livrable est décrit au chapitre 5.

Phases de l'évaluation	Principales activités	Livrables et réunions
<u>Phase de démarrage et d'analyse</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte initiale de documents/données • Analyse du contexte • Entretiens initiaux • Analyse des parties prenantes • Reconstruction (ou, le cas échéant, construction) de la logique d'intervention et/ou description de la théorie du changement (sur base de la documentation et des entretiens disponibles) • Conception finale de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation et critères de jugement, indicateurs et méthodes de collecte de données, analyse) et premiers éléments d'analyse d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de démarrage avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence (présentielle ou vidéoconférence en fonction de la situation de la COVID-19) • Rapport de démarrage • Présentation du rapport de démarrage au pouvoir adjudicateur • <i>Premières réunions en ligne avec les parties prenantes</i> • Présentation des principaux résultats après la phase de démarrage • Compte rendu de la réunion
<u>Phase de terrain (à préciser dans méthodo au-delà de 10 jours obligés à Ouaga)</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve de la méthodologie – (priorité Ouaga et zone WAP, pays du Grand WAP, pays du Niokolo Badiar, autres pays) proposée par le soumissionnaire • 10 jours minimum à Ouaga (DUE, UEMOA, Autorités BF – WAP) • Collecte des éléments factuels, dans le cadre des entretiens « terrain » avec les principaux acteurs • Collecte de données et analyse par les experts (liée aux hypothèses à tester sur le terrain et visant à combler les éventuelles lacunes identifiées durant la phase documentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Débriefing avec le groupe de référence (présentielle ou vidéoconférence en fonction de la situation de la COVID-19).

Phases de l'évaluation	Principales activités	Livrables et réunions
<u>Phase de synthèse (rapport final provisoire)</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse finale des résultats (en particulier des questions d'évaluation) • Rédaction du rapport d'évaluation globale, des conclusions et des recommandations • Rédaction DA et rapport annexe <ul style="list-style-type: none"> – Entretiens avec principaux acteurs – Analyse sécuritaire (définition des conditions d'action préalables et description des alternatives – Analyse communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de rapport final d'évaluation • Résumé exécutif conforme au modèle standard publié dans le module EVAL • Réunion avec le groupe de référence (présentielle ou vidéoconférence en fonction de la situation de la COVID-19) • Compte rendu réunion présentation finale de l'évaluation (possible concomitance avec présentation DA) • Projet de Document action • Réunion avec le groupe de référence pour présentation DA (présentielle ou vidéoconférence en fonction de la situation de la COVID-19)
<u>Phase finale et de diffusion</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Production rapport final volet évaluation ET formulation – intégrant les remarques des ateliers de restitution • Validation par autorités contractante 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par autorité contractante

2.3.2 Phase de démarrage et documentaire

L'évaluation étant essentiellement forfaitaire, le soumissionnaire mènera ses phases selon la méthodologie présentée dans l'offre. Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Le but de cette phase est de structurer l'évaluation, de préciser les questions principales et d'harmoniser la compréhension des TDRs et des résultats attendus de l'évaluation mi-parcours.

La phase de démarrage commencera par une étude initiale du contexte, que les évaluateurs mèneront depuis leur domicile, pour continuer avec une réunion de présentation des premiers constats avec la DUE (gestionnaire de l'évaluation, etc.) et le groupe de référence (si nécessaire).

Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de ses limites et de sa faisabilité. Elle sert aussi à clarifier les attentes sur les résultats de l'évaluation, la méthodologie à utiliser et, le cas échéant, à transmettre un complément d'information importante ou de dernière minute.

L'approche méthodologique sera représentée dans une matrice de conception de l'évaluation⁹, qui sera incluse dans le rapport de démarrage. La **méthodologie de l'évaluation doit être sensible à la question de genre, envisager l'utilisation de données ventilées par sexe et âge et démontrer comment les actions auront contribué à avancer vers plus d'égalité des sexes.**

Les restrictions rencontrées ou qui seront rencontrées lors de l'exercice d'évaluation seront discutées et des mesures de limitation décrites dans le rapport de démarrage. Enfin, dans cette phase, le plan de travail et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés ; ce plan devra être cohérent à celui qui est proposé dans les présents Termes de Référence. Toute modification devra être justifiée et approuvée par le gestionnaire d'évaluation.

Sur la base des informations récoltées, le contractant doit préparer un **rapport de démarrage** ; son contenu est décrit au chapitre 5.

Une présentation pour le groupe de référence, s'il y a lieu, élaborée par le contractant, pourra être réalisée.

⁹ La matrice de l'évaluation est un outil qui sert à structurer l'analyse de l'évaluation (en définissant les critères de jugement et les indicateurs de chaque question d'évaluation). Elle sert aussi à adopter la méthode de collecte de données la plus appropriée et faisable pour chacune des questions.

Le rapport de démarrage doit inclure un résumé concis de la littérature existante en lien avec l'intervention.

L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie développée et approuvée pendant la phase de démarrage.

Des échanges en virtuel et/ou en présentiel avec le gestionnaire du projet, et les principaux partenaires de mise en œuvre peuvent être réalisés pendant cette phase afin de soutenir l'analyse des sources secondaires.

Les activités à effectuer pendant cette phase permettront de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limites d'analyse. Ces activités devront aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter et les hypothèses préliminaires à tester.

2.3.3 Phase de terrain (à développer dans la méthodologie)

Selon la méthodologie proposée par le soumissionnaire ; une phase de terrain peut commencer après l'approbation du rapport de démarrage par le gestionnaire d'évaluation. Elle se déroule prioritairement à Ouagadougou (préciser dans méthodologie), mais peut concerner les autres capitales impliquées dans PAPBio et/ou dans le nouveau Document Action.

La phase de terrain prévoira au minimum 10 jours à Ouaga pour rencontre de l'autorité contractante, de l'UEMOA et des autorités du Burkina pour aborder la gestion du WAP. Il n'est pas retenu de « provision contraignante de frais accessoires » ; Seuls des frais de voyage de l'expert principal sont intégrables dans l'offre financière. Tous les autres frais accessoires sont à intégrer dans les forfaits

Pendant la phase de terrain, ou en ligne, le contractant doit assurer un contact, une consultation et une collaboration adéquats avec les différentes parties prenantes et avec les autorités et les agences gouvernementales concernées.

Tout au long de sa mission, le contractant utilisera les sources d'information les plus fiables et appropriées, ne pas divulguer les informations confidentielles reçues et respecter les croyances et les coutumes de l'environnement social et culturel local.

Au terme de la phase de terrain, la rédaction du rapport final provisoire sera initiée.

2.3.4 Phase de synthèse – rapport final provisoire

Cette phase est dédiée à la préparation de **deux documents distincts pour l'évaluation** : le **résumé exécutif** et le **rapport final**, dont la structure est décrite à l'annexe III). Il comprend l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations.

Le contractant présentera ses résultats, ses conclusions et ses recommandations dans un seul rapport d'évaluation avec les annexes, conformément à la structure convenue à l'annexe III ; un résumé exécutif séparé pour l'évaluation sera également élaboré, dans le format obligatoire du module EVAL (cf. annexe III).

Le contractant s'assurera que :

- Son évaluation est objective et équilibrée, que les affirmations sont détaillées et fondées sur des preuves et que les recommandations sont réalistes et clairement ciblées.
- Pendant la rédaction du rapport, que toute évolution déjà en cours dans la direction souhaitée soit clairement identifiée.
- Que le vocabulaire et les abréviations utilisés tiennent compte de l'audience identifiée à l'art. 2.1 plus haut, et l'annexe VIII.

Le contractant rendra et présentera le **projet de rapport final** de l'évaluation au groupe de référence, afin de discuter de ses résultats, de ses conclusions et de ses recommandations. Cette présentation pourrait être concomitante à la présentation du DA.

Le Gestionnaire d'Évaluation rassemblera les commentaires faits par les membres du groupe de référence et les enverra au contractant pour réviser le rapport conjointement avec une première version de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) du projet de rapport final. Le contenu de cette grille d'évaluation sera discuté avec le contractant pour déterminer si des améliorations sont nécessaires et le contractant sera invitée à faire des commentaires sur les conclusions formulées dans la QAG (remplie et partagée via le module EVAL).

À ce stade, le contractant finalisera le **rapport final** d'évaluation et le **résumé exécutif**, en répondant aux commentaires reçus. Les problèmes éventuels de qualité, les erreurs factuelles et les problèmes méthodologiques seront corrigés ; les commentaires relatifs à des jugements divergents peuvent quant à eux être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, le contractant devra en expliquer les raisons par écrit. Une fois le rapport final approuvé, la QAG sera mise à jour et envoyée aux évaluateurs via le module EVAL.

Un rapport final spécifique sera produit pour la partie formulation d'un Document Action, dont la structure est décrite à l'annexe IV). Ce rapport final provisoire fera également l'objet de présentation et discussion au groupe de référence. Les remarques et amendements seront intégrés pour produire la version finale à faire valider par l'autorité contractante. La présentation de la version provisoire devra souligner l'adhésion des parties prenantes concernées, éventuellement moyennant modifications mineures.

Le rapport relatif à la formulation sera composé de :

- un Document Action complet relatif à l'appui aux paysages transfrontaliers de savane d'Afrique de l'Ouest,
- un rapport complet d'étude de formulation comprenant le contexte (à reprendre partiellement du volet évaluation), l'analyse des problèmes, les comptes rendus de réunions et ateliers, les parties prenantes, les difficultés rencontrées, les conclusions.

2.4 Organisation du contrat spécifique et méthodologie (offre technique)

Bien que l'essentiel des résultats attendus soient forfaitaire, les contractants-cadre invités soumettront leur organisation du contrat et la méthodologie spécifiques en se servant du modèle standard SIEA B-VII-d-i et ses annexes 1 et 2 (B-VII-d-ii). Il n'est pas retenu de « provision contraignante de frais accessoires » (Partie B des TDRs). ; Seuls des frais de voyage de l'expert principal sont intégrables dans l'offre financière. Tous les autres frais accessoires sont à intégrer dans les forfaits.

La méthodologie d'évaluation proposée pour entreprendre la mission est décrite au chapitre 3 (stratégie et calendrier de travail) du modèle B-VII-d-i. Les prestataires doivent décrire comment la méthodologie qu'ils proposent va aborder les questions transversales mentionnées dans les termes de référence et, notamment, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme. Ceci inclut (selon le cas) les messages de communication de l'action, les matériels et les structures de gestion. Ceci inclus également la méthodologie d'élaboration du Document Action à inclure dans la prochaine programmation.

2.5 Gestion et pilotage de l'évaluation

2.5.1 Au niveau de l'UE

L'évaluation est gérée et suivie par le gestionnaire d'évaluation de la DUE au Burkina Faso. Les progrès de l'évaluation seront suivis de près avec l'aide d'un groupe de référence composé de membres des services de la Délégation de l'UE à Ouagadougou, des délégations UE de la sous-région et de l'UEMOA

Les fonctions principales des membres du groupe de référence sont :

- De définir et de valider les questions d'évaluation.
- De faciliter les contacts entre le contractant, les services de l'UE et les parties prenantes externes.

- De s'assurer que le contractant a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consulte.
- De discuter et de commenter les rapports produits par le contractant. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par le gestionnaire d'évaluation, puis transmis au contractant.
- D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation.
- De soutenir la création d'un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

2.5.2 Au niveau du prestataire

Conformément aux exigences établies à l'article 6 des Termes de Référence globaux et dans la section Organisation et la Méthodologie, faisant respectivement référence aux annexes II et III du contrat cadre SIEA 2018 respectivement, le prestataire doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de l'évaluation. Il devra en particulier :

- Soutenir le chef d'équipe dans son rôle, principalement en ce qui concerne la gestion. À cet égard, le prestataire doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, des tâches et des livrables spécifiques soient confiés à chaque membre de l'équipe.
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail de l'équipe du contractant tout au long de sa mission.
- S'assurer que les membres de l'équipe disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat.

2.6 Langue du contrat

La langue du contrat sera le français. Des documents relatifs à l'engagement au Ghana pourraient n'être disponibles qu'en anglais.

3 LIEU ET DUREE

Voir partie B des Termes de Référence.

3.1 Planification, y compris la période de notification pour le placement de personnel¹⁰

Vu les résultats attendus essentiellement forfaitaire le tableau de l'emploi du temps n'est pas contraignant mais plutôt indicatif, essentiellement pour l'évaluation des offres. Un modèle se trouve dans l'annexe V. Les 'dates indicatives' ne doivent pas être formulées comme des dates fixes, mais comme des jours (ou des semaines, ou des mois) à partir du début de la mission (désigné '0').

Veillez à prévoir suffisamment de temps dans la planification pour permettre la participation active et la consultation des représentants du gouvernement et des parties prenantes nationales/régionales.

4 EXPERTISE REQUISE

Vu les résultats attendus essentiellement forfaitaires, l'expertise requise est de la responsabilité du soumissionnaire pour la bonne atteinte des résultats et le paiement des forfaits liés. Un chef de mission est attendu en coût unitaire pour coordonner l'ensemble de l'évaluation et de la formulation (Voir partie B des Termes de Référence).

Des besoins complémentaires pour cette coordination et pour les autres experts à mobiliser par le contractant sont à envisager/financer sous couvert des forfaits attendus. Seuls des frais de voyage et perdiems de l'expert principal sont intégrables dans l'offre financière. D'autres experts à mobiliser sont à intégrer dans les forfaits. D'autres frais accessoires sont également à intégrer dans les forfaits.

Pour le Document Action attendu, une attention devra particulièrement être mise sur la mobilisation d'experts en développement communautaire et en analyse des situations de conflit et lutte contre les

¹⁰ Conformément à l'article 16.4 a) des Conditions générales du contrat cadre SIEA

trafics. La connaissance du contexte des paysages de conservation d'Afrique de l'Ouest et la disponibilité d'un réseau de contact des acteurs de la sous-région Afrique de l'Ouest est impérative. La description des principaux experts à mobiliser par le soumissionnaire est attendue dans la méthodologie.

5 RAPPORTS

Pour la liste des rapports et autres produits de l'évaluation, veuillez-vous référer à la partie B des Termes de Référence.

5.1 Utilisation du module EVAL par les évaluateurs

Il est fortement recommandé que la **soumission de tous les rapports relatifs à l'évaluation** par le prestataire choisi **se fasse en les téléchargeant dans le module EVAL**, l'outil de la gestion du processus d'évaluation et système d'archive documentaire de la Commission Européenne. Le prestataire choisi recevra un accès aux orientations en ligne et hors ligne pour pouvoir travailler avec le module pendant la validité du contrat spécifique.

5.2 Nombre d'exemplaires du rapport

En plus de sa préférable soumission dans le module EVAL, la version approuvée du rapport final sera rendue en 5 exemplaires imprimés et en version numérique sans frais supplémentaires.

5.3 Format des rapports

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face. Ils seront envoyés en format Word et PDF.

6 SUIVI ET EVALUATION

6.1 Contenu, calendrier et soumission des rapports

Les livrables doivent répondre à des standards de qualité. Le texte des rapports doit être illustré, le cas échéant, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la zone (ou des zones) de l'intervention est requise (à joindre en annexe).

6.2 Commentaires sur les livrables

Pour chaque rapport, le Gestionnaire d'Évaluation enverra au prestataire les commentaires consolidés reçus du groupe de référence, et le notifiera de l'approbation du rapport dans les 10 jours calendrier. Les rapports révisés en réponse aux commentaires seront livrés dans les 10 jours calendrier à partir de la date de réception des commentaires. Le contractant devra apporter un document distinct expliquant comment, et où, ces commentaires ont été incorporés, ou les raisons pour lesquelles certains commentaires n'auront pas été incorporés, le cas échéant.

6.3 Evaluation de la qualité du rapport final et du résumé exécutif

La qualité des versions préliminaires du rapport final et du résumé exécutif sera évaluée par le Gestionnaire d'Évaluation à l'aide de la Grille d'Évaluation de la Qualité (Quality Assessment Grid - QAG) dans le module EVAL (grille fournie en annexes VI – évaluation et VII – formulation à titre indicatif). Le prestataire aura la possibilité, via le module EVAL, de commenter les remarques formulées par le gestionnaire d'évaluation. La QAG ainsi révisée sera ajoutée à l'évaluation dans EVAL, une fois les versions finales du rapport final et du résumé exécutif soumis et approuvés.

Les grilles d'évaluation de la qualité d'EVAL, une fois compilées, serviront à informer l'analyse globale de la Performance du contrat spécifique du Contrat Cadre SIEA.

7 INFORMATIONS PRATIQUES

Veuillez adresser toute demande de clarification et autres communications à l'adresse suivante : DELEGATION-BURKINA-FASO-FWC-OFFERS@EEAS.EUROPA.EU

ANNEXES AUX TDRs - PARTIE A

Annexe I : CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES

CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES SIEA-2018-7195

**Contrat Cadre 2018 – LOT 1 : gestion durable ressources naturelles
EuropeAid/138778/DH/SER/multi**

1. CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix en utilisant une relation 80/20 entre la qualité technique et le prix¹¹.

La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante :

Critères	Maximum
<i>Score total pour l'Organisation et la Méthodologie générale</i>	<i>/30</i>
• Compréhension des TdR et des objectifs des services à fournir	5
• Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, adéquation des outils utilisés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés	10
• Organisation - mobilisation experts	5
• Valeur technique ajoutée, soutien et rôle des membres du consortium concernés	5
• Organisation des tâches et du temps	5
<i>Expert chef de mission</i>	<i>/ 35</i>
• Qualifications et compétences	5
• Expérience professionnelle générale	10
• Expérience professionnelle spécifique	20
<i>Méthodologie spécifique forfait 1</i>	<i>/ 10</i>
• Experts pressentis	5
• Méthodo pour atteindre forfait1	5
<i>Méthodologie spécifique forfait 2</i>	<i>/ 25</i>
• Experts pressentis	15
• Méthodo pour atteindre forfait2	10
<i>SCORE GLOBAL TOTAL</i>	<i>/100</i>

2. SEUIL TECHNIQUE

Toute offre en dessous du seuil technique de 75 points sur 100 sera automatiquement rejetée.

¹¹ Pour en savoir davantage sur la règle 80/20, veuillez consulter le PRAG, chapitre 3.4.10.5 - <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/welcome.do?locale=fr>

ANNEXE II : INFORMATIONS À FOURNIR AU CONTRACTANT

- Convention de Financement PAPBio et addenda.
- Etudes préliminaires de formulation PAPBio.
- Evaluation PAPE
- Documents contractuels des engagements secondaires de la CF PAPBio (9 contrats et conventions)
- Rapports d'avancement des engagements secondaires.
- Coordonnées des opérateurs de mise en œuvre des deux composantes de PAPBio
- Rapport des comités de pilotage de la coordination régionale (composante 2).
- Tout autre document pertinent

Note: Le contractant doit identifier et obtenir tout autre document considéré comme utile à analyser, par le biais de recherches indépendantes et d'entretiens avec des parties bien informées et des parties prenantes de l'action.

ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL D’EVALUATION ET DU RÉSUMÉ EXÉCUTIF (forfait 1)

Le prestataire fournira, **en les téléchargeant préférablement dans le module EVAL, deux documents distincts** : le **rapport final** et le **résumé exécutif**. Ils devront être cohérents, concis et clairs et ne contiendront pas d’erreurs linguistiques ni dans leur version originale ni dans leur traduction, si prévue. Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué dans la Partie B. Des informations supplémentaires sur le contexte global de l’action, la description de la méthodologie et l’analyse des résultats doivent se trouver en annexe au texte principal.

La présentation doit être bien espacée et il est fortement recommandé d’utiliser des graphiques clairs, ainsi que des tableaux, et des paragraphes courts.

La page de garde du rapport final doit contenir le texte qui suit :

‘Cette évaluation est soutenue et guidée par la Commission européenne et présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les visions et les opinions de la Commission Européenne’.

Résumé exécutif

Un résumé exécutif bref, rigoureux, indépendant et qui va droit au but. Il doit se concentrer sur les objectifs ou sur les questions principales de l’évaluation, en souligner les principaux points exécutifs et montrer clairement les principales conclusions et leçons qui peuvent en être tirées, ainsi que les recommandations qui peuvent être faites. Il sera rédigé dans le format spécifique prévu au module EVAL.

Les principaux chapitres du rapport d’évaluation devront être les suivants :

1. Introduction

- Une description de l’action, du contexte du pays/de la région/du secteur concerné(e) et de l’évaluation, donnant au lecteur assez de précisions méthodologiques pour jauger la crédibilité des conclusions et pour prendre conscience de leurs limites et de leurs faiblesses éventuelles.
- Contexte – rappel des programmes et résultats d’évaluation précédentes
- Les spécificités PAPBio
- Les principales parties prenantes

2. Réponses aux questions et conclusions

Un chapitre dédié aux réponses des questions d’évaluation, assorties des preuves et des raisonnements utilisés.

- Pertinence des modalités prévues par la CF
- Analyse du rythme des engagements secondaires
- Analyse de la pertinence/cohérence des engagements secondaires pour l’atteinte des indicateurs de résultats de la CF PAPBio
- Analyse de l’efficacité/efficience des engagements secondaires pour l’atteinte des indicateurs de résultats de la CF PAPBio
- Analyse de l’impact/durabilité des résultats attendus des engagements secondaires pour atteinte des impacts attendus de la CF PAPBio.
- Analyse thématiques transversales : genre, changement climatique, sécurité, emploi, renforcement capacités, communication, etc.

- Impact attendus sur ODD

3.Évaluation globale (optionnelle)

Un chapitre qui synthétise toutes les réponses aux questions d'évaluation afin d'effectuer une évaluation globale de l'action. La structure détaillée de l'évaluation globale doit être peaufinée pendant le processus d'évaluation. Le chapitre correspondant doit articuler les conclusions et les leçons à tirer d'une manière qui reflète leur importance et qui en facilite la lecture. La structure ne doit pas forcément suivre les questions d'évaluation, le cadre logique ou les critères d'évaluation.

4. Conclusions et recommandations

4.1 Enseignements tirés

Les enseignements tirés généralisent les résultats et traduisent l'expérience passée en connaissances pertinentes qui soutiendront la prise de décision, amélioreront les performances et favoriseront l'obtention de meilleurs résultats. Idéalement, ils devraient soutenir le travail des institutions concernées autant européennes que partenaires.

4.2 Conclusions

Ce chapitre contient les conclusions de l'évaluation, organisées par critère d'évaluation.

Afin de faciliter la communication des messages d'évaluation adressés à la Commission, un tableau qui classe les conclusions par ordre d'importance peut être présenté, ou un paragraphe ou un sous-paragraphe doit reprendre 3 ou 4 conclusions principales, organisées par ordre d'importance, sans être répétitif.

4.3 Recommandations

Leur objectif est d'améliorer ou de réformer l'action dans le cadre du cycle en cours, ou de préparer la conception d'une nouvelle action pour le cycle suivant.

Les recommandations doivent être regroupées et classées selon leur priorité, soigneusement adaptées au public ciblé à tous les niveaux, notamment au niveau de la Commission Européenne.

5. Annexes au rapport

Le rapport devrait inclure les annexes suivantes :

- Les termes de référence de l'évaluation.
- Le nom des évaluateurs et de la société pour laquelle ils travaillent (les CV devraient être fournis, mais résumés et limités à une page par personne).
- Une description détaillée de la méthodologie de l'évaluation qui inclut : les décisions prises, les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie. Détails sur les outils utilisés et sur les analyses effectuées.
- Les matrices de la logique d'intervention / du cadre logique (planifiées/réelles et améliorées/mises à jour).
- La(les) carte(s) géographique(s) des lieux où l'action s'est déroulée.
- Une liste de personnes/organisations consultées.
- La littérature et la documentation consultées.
- D'autres annexes techniques (par exemple des analyses statistiques, des tables des matières et des chiffres, la matrice des preuves, des bases de données), si nécessaire.

Des réponses détaillées aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.

ANNEXE IV : Contenu minimal du rapport de formulation du DA – forfait 2

- ❖ Un DA selon dernier template UE avec budget, modalités, acteurs. Ce DA doit avoir recueilli l'adhésion des parties prenantes concernées (DUE et organisation régionale si CF envisagée)
- ❖ Un rapport complet de formulation (à reprendre partiellement du volet évaluation PAPBio) permettant de comprendre le DA, comprenant :
 - Une analyse des programmes et politiques sectorielles
 - Une analyse des paysages de conservation de l'écosystème savanes d'Afrique de l'Ouest
 - Une analyse sécuritaire (expertise spécifique) et les conditions préalables d'intervention
 - Une analyse de développement / implication des communautés périphériques (expertise spécifique)
 - Une analyse des problèmes
 - Une analyse des acteurs et parties prenantes
 - Une analyse des actions récentes, en cours ou prévues – liens TEIs, MIPs
 - Une analyse des besoins prioritaires
 - Compte rendu des réunions d'échanges et de présentation
 - Difficultés rencontrées
 - Conclusions
 - Une analyse des thématiques sectorielles de niveau régional et des besoins d'appui/renforcement

Objectifs et livrables d'un Document Action pour un nouveau programme lié aux savanes Ouest africaines

La partie « Document Action » pour la prochaine programmation permettra de décider de l'approbation d'un nouveau programme régional d'appui aux paysages NaturAfrica de l'écosystème savane d'Afrique de l'Ouest, en lien avec les engagements politiques renouvelés de l'UE et des pays africains. Ce programme devra consolider les acquis des programmes antérieurs (lien avec évaluation PAPBio) dans une perspective davantage paysagère et répondre dans sa conception, outre les critères de qualité de l'UE en matière de pertinence, faisabilité, impact, efficacité et durabilité, aux impératifs des paysages NaturAfrica qui imposent une approche intégrée des enjeux et intérêts des divers secteurs favorables au développement local et à la conservation des écosystèmes naturels et des services écosystémiques.

Les objectifs particuliers de la rédaction de ce DA sont de :

- Analyser les problématiques et acteurs de chaque paysage transfrontalier potentiellement concerné par une nouvelle approche, en priorisant, selon NaturAfrica, le WAP¹², les aires et paysages périphériques du WAP (PONASI, nord RCI, nord Ghana, Nord Togo, zone girafes Niger) qui constituent un « grand WAP ». Ce paysage bénéficie du soutien de l'UE depuis plusieurs décennies¹³, en raison de son importance comme plus vaste site transfrontalier naturel de savane d'Afrique de l'Ouest. Le volet sécuritaire et les disparités de modalités de gestion entre les trois pays pourraient toutefois conditionner (à définir) un nouvel engagement des fonds régionaux UE sur ce site transfrontalier.
- Les autres priorités concernent ensuite le paysage Niokolo Badiar. D'autres paysages transfrontaliers ciblés par NaturAfrica pourraient être considérés, selon les ressources disponibles.

¹² WAP pour W-Arly-Pendjari

¹³ www.parc-w.net – les programmes ECOPAS (FED 8 et 9) et PAPE (FED 10) ont spécifiquement soutenu le complexe WAP

- Détailler le contenu d'un nouveau programme à partir d'une analyse approfondie des problèmes et des besoins, ainsi que des variantes possibles (lien avec étude similaire sur WAP par AFD/FFEM en cours).
- Analyser la capacité institutionnelle des organismes potentiellement impliqués dans la gestion du programme (lien avec étude similaire sur WAP par AFD/FFEM en cours).
- Définir des modalités de mise en œuvre conformes aux procédures du NDICI et à l'approche NaturAfrica, qui soient efficaces, garantissant d'une forte appropriation du projet par les parties prenantes et adaptées aux capacités institutionnelles existantes.
- Apprécier le coût total du projet, le montant attendu de la contribution de l'UE ainsi que les bénéfices attendus. Lorsque les avantages générés ne sont pas valorisables monétairement, il conviendra d'apprécier le ratio coûts / efficacité (par exemple en termes de comparaison du coût de la conservation/km² des écosystèmes soudano-sahéliens, ou du coût de l'amélioration de la gestion /km² des terres cultivées ou des savanes pâturées, par rapport à d'autres projets similaires).

De façon plus spécifique, au cours de cette étude, la mission devra, en particulier, traiter les aspects suivants :

- Synthétiser l'analyse des problèmes principaux de chaque paysage transfrontalier selon un schéma clair et concis de liens de causes à effets (arbre à problèmes), à partir de la documentation existante et, lorsque nécessaire, d'entretiens complémentaires auprès des parties concernées.
- Synthétiser la pertinence et la faisabilité des orientations proposées.
Il conviendra à ce stade de dresser l'état des actions en cours et en préparation, en particulier par les membres des TEI dans la région, contribuant au même objectif afin d'optimiser les complémentarités et les synergies possibles avec celles-ci.
- Spécifier, quantifier et chiffrer les solutions proposées en réponse aux besoins identifiés. Estimer les contributions qui peuvent être attendues des différentes parties prenantes, y compris des membres des TEI dans la région.
- Faire une analyse des principales parties prenantes et des principaux groupes cibles, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes, nomades, déplacés, réfugiés etc.) avec l'élaboration d'une matrice faisant apparaître leurs rôles et attentes, les possibilités de conflits et les mesures à prendre pour les éviter ou les atténuer.
Concernant les parties potentiellement impliquées dans la mise en œuvre du programme, en particulier les organisations locales ou nationales, étatiques ou de la société civile, analyser leurs capacités de mise en œuvre, de gestion, et de contribution financière ainsi que leurs éventuels besoins en assistance technique.
- Faire une description du montage institutionnel et du système de gestion/coordination du programme encourageant le renforcement et l'appropriation locale (avec mention des responsabilités d'exécution). En particulier :
 - Pour les interventions envisagées au niveau des aires protégées, il conviendra notamment d'apprécier les capacités organisationnelles des offices chargés de la gestion des aires protégées existant et des opérateurs privés. Si justifié, des options alternatives devront être envisagées.
 - Pour les interventions envisagées en zones riveraines, il importera de tenir compte des évolutions institutionnelles récentes liées notamment au processus de décentralisation en cours mais aussi d'organisation et de structuration de la société civile, et de veiller notamment au respect des attributions respectives des différentes administrations et du principe de subsidiarité imposé par la décentralisation et le développement de la société civile. De manière spécifique, il conviendra d'analyser la possibilité que la responsabilité des actions en zones riveraines soit déléguée à d'autres acteurs par les offices ou les

gestionnaires délégués, ce qui pourrait avoir une incidence sur le découpage du programme en composantes.

- Pour la gestion des activités régionales dans le Complexe WAP, quelle que soit l'alternative retenue, il importera de tenir compte des accords tripartites de gestion concertée de la RBT/W, signé par les trois pays,
 - Faire le lien avec l'observatoire régional des aires protégées d'Afrique de l'Ouest – OBAPAO – pour un renforcement mutuel de capacités.
 - Le choix des modalités de mise en œuvre et des opérateurs se fera sur base de consultations approfondies avec la Direction Environnement de l'UEMOA dont les capacités institutionnelles seront analysées. Il conviendra également de faire une analyse des opérateurs de mise en œuvre déjà présents dans les zones d'intervention, et d'en évaluer les capacités.
- Faire une analyse des hypothèses et risques avec proposition d'un plan de gestion des risques. Le cas échéant, formuler des conditionnalités préalables et/ou suspensives.
 - Proposer les mesures de performance (contrôle, suivi et évaluation) avec mention des valeurs d'indicateurs standards de l'UE agréables retenus pour le projet : valeurs de départ avant le projet et valeurs finales attendues avec et sans projet.
 - Faire une analyse des aspects de durabilité - y compris la viabilité économique et financière des mesures proposées ; compte tenu de la nature de l'intervention - projet visant essentiellement à produire des avantages non valorisables monétairement, l'analyse ECOFIN se limitera à une analyse Coûts / Efficacité et se concentrera sur l'analyse des parties prenantes et des possibilités de variantes.

Rem : un appel d'offre est initié en septembre 2021 par AFD/FFEM pour formuler un projet de renforcement de la gestion du WAP via la FSOA – Fondation des Savanes Ouest Africaines. Les termes de référence de cette étude prévoient de produire une analyse complète du contexte du WAP et des problématiques. La présente évaluation pourra entièrement s'y référer pour présenter le contexte WAP.

La méthodologie à proposer par le soumissionnaire pourrait inclure :

- Un travail essentiellement en ligne (Covid, sécurité)
- Une mission d'environ 8 jours ouvrables à Ouagadougou pour le chef de mission afin de rencontrer la DUE, les représentations des agences de développement présentes au Burkina, les ministères en charge des aires protégées, de la sécurité et des autres secteurs concernés pour le développement dans le paysage, les potentiels opérateurs, les structures régionales dont le siège est au Burkina (les visites de terrain ne sont pas envisageables dans le WAP considérant les conditions de sécurité au moment de la préparation de ces TDR) ;
- Des missions sur terrain ou en capitale sur d'autres sites potentiellement concernés.
- Deux ateliers de validation et discussion avec les principales parties : à mi-parcours de l'élaboration du DA puis en fin de mission. Ces ateliers, animés par un professionnel de la modération, seront limités à un maximum de 30 participants en sélectionnant techniciens de la conservation, autorités nationales et régionales en charge des aires protégées et des paysages, Délégations de l'UE et Etats membres UE, personnes ressources et représentants des principaux groupes cibles.

Annexe V: Plan de travail

Cette annexe doit être incluse par les contractants-cadre dans leur organisation et méthodologie spécifiques et en faire partie intégrante. Les contractants-cadre peuvent ajouter autant de lignes et de colonnes que nécessaire. Il conviendrait de distinguer, dans la mesure du possible le temps prévu sur le forfait 1 et sur le forfait 2 (pour information pour évaluation des offres).

Les phases de l'évaluation doivent refléter celles indiquées dans les présents termes de référence.

		Durée indicative en jours de travail ¹⁴		
Activité	Lieu	Chef d'équipe	Évaluateur...	Dates indicatives
Phase de démarrage : jours totaux				
•				
•				
Phase de terrain : jours totaux				
•				
•				
Phase de synthèse : jours totaux				
•				
•				
Jours de travail TOTAUX (maximum)				

¹⁴ Ajoutez une colonne pour chaque évaluateur

Annexe VI : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA QUALITE DE L'EVALUATION – forfait1

La qualité du rapport final d'évaluation sera analysée par le gestionnaire d'évaluation (suite à la soumission du rapport et du résumé exécutif préliminaires) à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous, comprise dans le module **EVAL** ; la grille sera partagée avec l'équipe d'évaluation, qui aura la possibilité d'y incorporer ses commentaires.

Evaluation de l'action (Projet/Programme)–Rapport final de la grille d'évaluation

Données de l'évaluation			
Titre de l'évaluation			
Évaluation gérée par		Type d'évaluation	
Réf. CRIS du contrat d'évaluation		Réf. EVAL	
Budget de l'évaluation			
DUE/Unité aux commandes		Gestionnaire d'évaluation	
Dates de l'évaluation		Fin :	
Début :			
Date du rapport final préliminaire		Date de réponse des services	
Commentaires			
Données du projet			
Principal projet évalué			
CRIS # du(des) projet(s) évalué(s)			
Secteur CAD			
Détails du prestataire			
Chef de l'équipe d'évaluation		Prestataire de l'évaluation	
Expert(s) évaluateur(s)			

Légende : résultats et signification

Très bien : critères complètement satisfaits, d'une manière claire et originale

Bien : critères satisfaits

Faible : critères partiellement satisfaits

Très faible : critères non satisfaits dans l'ensemble

Le rapport d'évaluation est évalué comme suit

1. Clarté du rapport

Ce critère analyse dans quelle mesure le résumé exécutif et le rapport final:

- Sont facilement lisibles, compréhensibles et accessibles aux lecteurs visés pertinents
- Soulignent les messages fondamentaux
- La longueur des différents chapitres et des annexes du rapport sont bien équilibrés
- Contiennent les graphiques, les tableaux et les diagrammes nécessaires pour faciliter la compréhension
- Contient une liste d'abréviations (le rapport seulement)
- Évitent des répétitions non nécessaires
- Ont subi une révision linguistique pour éliminer les énoncés peu clairs et les fautes d'orthographe ou de grammaire
- Le résumé exécutif est un résumé approprié du rapport complet et un document indépendant



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Fiabilité des données et solidité des preuves

Ce critère analyse dans quelle mesure:

- Les données/preuves ont été rassemblées conformément à la méthodologie
- Le rapport tient compte, s'il y a lieu, des preuves découlant d'études, de rapports de supervision et/ou d'évaluations de l'UE et/ou d'autres partenaires pertinents
- Le rapport contient une description claire des limitations des preuves, des risques de partialité et des mesures atténuantes



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Validité des résultats

Ce critère analyse dans quelle mesure :

- Les résultats découlent des preuves collectées
- Les résultats évaluent tous les critères d'évaluation choisis
- Les résultats découlent d'une adéquate triangulation des différentes sources, clairement identifiées
- Dans l'évaluation de l'intervention de l'UE, les résultats décrivent et expliquent les principales relations cause/effet entre outputs, résultats et impacts
- L'analyse des preuves est exhaustive et tient compte des facteurs contextuels et externes



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Validité des conclusions

Ce critère analyse dans quelle mesure :

Les conclusions sont logiquement liées aux résultats et les dépassent pour offrir une analyse complète

Les conclusions abordent correctement les critères d'évaluation choisis et toutes les questions d'évaluation, y compris la dimension transversale

Les conclusions tiennent compte de tous les groupes de parties prenantes de l'évaluation

Les conclusions sont cohérentes et équilibrées (c.-à-d. qu'elles présentent une image crédible autant des forces que des faiblesses) et ne contiennent pas de considérations personnelles ou politiques

(Si nécessaire) si le rapport signale les thèmes où les résultats sont insuffisants pour tirer des conclusions



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Utilité des recommandations

Ce critère analyse dans quelle mesure les recommandations :

Sont clairement associées et découlent des conclusions

Sont concrètes, faisables et réalistes

Visent des destinataires spécifiques

Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délais si possible

(Si nécessaire) fournissent des informations pour la sortie de l'action, sa durabilité postérieure ou pour ajuster la conception ou les plans de l'action



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Justesse de l'analyse des enseignements tirés (si demandée par le TdR ou incluse par les évaluateurs)		
Ce critère est à évaluer uniquement s'il est requis par le TdR ou s'il est inclus par les évaluateurs et il n'est pas noté. Il analyse dans quelle mesure : Les enseignements sont identifiés Le cas échéant, s'ils sont généralisés de par leur pertinence transversale pour la(les) institution(s)		
Forces	Faiblesses	
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
Commentaires finaux sur la qualité globale du rapport		Résultat global

Annexe VII : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU DOCUMENT ACTION ET DU RAPPORT ANNEXE

La qualité du rapport final de formulation sera analysée par le gestionnaire de la DUE Ouaga à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous, la grille sera partagée avec l'équipe de formulation, qui aura la possibilité d'y incorporer ses commentaires.

Formulation de l'action (Projet/Programme) – Grille d'évaluation du Rapport final

Données de la formulation

Titre de la formulation			
Formulation gérée par			
Réf. CRIS du contrat d'évaluation/formulation			
Budget du forfait formulation			
DUE/Unité aux commandes	DUE Ouagadougou	Gestionnaire de la formulation	Patrick HOUBEN
Dates de formulation	Début :	Fin :	
Date du rapport final préliminaire		Date de réponse des services	
Commentaires			

Données du projet

Principal secteur formulé			
Détails du prestataire			
Chef de l'équipe de formulation		Prestataire de la formulation	
Expert(s)			

Légende : résultats et signification

Très bien : critères complètement satisfaits, d'une manière claire et originale

Bien : critères satisfaits

Faible : critères partiellement satisfaits

Très faible : critères non satisfaits dans l'ensemble

Le rapport de formulation est évalué comme suit

7. Clarté du rapport annexe contextuel et d'analyse

Ce critère analyse dans quelle mesure le Document action et le rapport d'analyse contextuel :

- Sont facilement lisibles, compréhensibles et accessibles aux lecteurs visés pertinents
- Soulignent les messages fondamentaux
- La longueur des différents chapitres et des annexes du rapport sont bien équilibrés
- Contiennent les graphiques, les tableaux et les diagrammes nécessaires pour faciliter la compréhension
- Contient une liste d'abréviations (le rapport seulement)
- Évitent des répétitions non nécessaires
- Ont subi une révision linguistique pour éliminer les énoncés peu clairs et les fautes d'orthographe ou de grammaire

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Fiabilité des données et solidité des preuves

Ce critère analyse dans quelle mesure:

- Les données/preuves ont été rassemblées conformément à la méthodologie
- Le rapport tient compte, s'il y a lieu, des preuves découlant d'études, de rapports de supervision et/ou d'évaluations de l'UE et/ou d'autres partenaires pertinents
- Le rapport contient une description claire des limitations des preuves, des risques de partialité et des mesures atténuantes

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Validité des résultats de l'analyse

Ce critère analyse dans quelle mesure :

- Les résultats découlent des preuves collectées

Les résultats découlent d'une adéquate triangulation des différentes sources, clairement identifiées
 L'analyse des preuves est exhaustive et tient compte des facteurs contextuels et externes
 Les thématiques transversales et régionales, non liées spécifiquement à un paysage de conservation sont analysées et des proposition d'action et de modalités sont suggérées
 Les résultats ont été discutées et validées lors d'ateliers de présentation dont les comptes rendus sont joints au rapport final

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Validité des propositions d'action

Ce critère analyse dans quelle mesure :

Les propositions d'actions sont logiquement liées aux résultats de l'analyse du contexte et les dépassent pour offrir une analyse complète

Les propositions d'actions abordent les dimensions transversales

Les propositions d'actions tiennent compte de tous les groupes de parties prenantes de l'action

Les propositions d'action chiffrent et justifient les résultats attendus

Les propositions d'actions sont cohérentes et équilibrées (c.-à-d. qu'elles présentent une image crédible autant des forces que des faiblesses) et ne contiennent pas de considérations personnelles ou politiques

Les propositions d'actions ont été validées lors d'ateliers d'échanges intégrant les principales parties.

(Si nécessaire) si le rapport signale des thèmes où des problématiques insuffisamment investiguées pour tirer des conclusions

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

Validité des modalités de mise en œuvre

Ce critère analyse dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des propositions d'actions :

Sont clairement cohérentes et découlent des conclusions

Sont concrètes, faisables et réalistes

Sont cohérentes par rapports aux autres actions thématiques prévues ou financées par ailleurs (MIP, TEIs autres PTFs , action à l'initiative d'autorités régionales ou nationales)

Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délais si possible

Sont validées par les principales parties lors d'ateliers d'échanges

(Si nécessaire) fournissent des informations pour la sortie de l'action, sa durabilité postérieure ou pour ajuster la conception ou les plans de l'action

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
Validité des budgets proposés		
<p>Ce critère analyse dans quelle mesure les budgets proposés dans le DA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sont clairement cohérentes et découlent des conclusions Sont en adéquation avec les fonds régionaux disponibles Sont faisables et réalistes Sont validés par les principales parties lors d'ateliers d'échanges Sont cohérents par rapports aux autres actions thématiques prévues ou financées par ailleurs (MIP, TEIs autres PTFs , action à l'initiative d'autorités régionales ou nationales) Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délais si possible – répartie entre différentes années budgétaires 		
Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
Commentaires finaux sur la qualité globale du rapport de formulation		Résultat global

ANNEXE VIII : Liste minimal des structures/participants aux ateliers de discussion sur les rapports provisoires – liste des personnes et contacts sera proposée au démarrage

- ❖ Autorités nationales en charge des aires protégées des pays pré-identifiés pour actions
- ❖ Autorités régionales en charge aires protégées
- ❖ Délégations de l'Union européenne des pays pré-identifiés pour actions
- ❖ Principaux opérateurs pressentis pour mise en œuvre action
- ❖ Experts sectoriels

Annexe IX : Eléments de contexte des savanes Ouest africaines

1. Les savanes Ouest-Africaines du point de vue institutionnel

En termes de géopolitique économique, l'Afrique de l'Ouest est structurée par deux principales institutions inter-étatiques, la CEDEAO et l'UEMOA qui, de par leur objectif d'intégration économique de la région, ont été des interlocuteurs politiques pour la gouvernance et la gestion des ressources naturelles au niveau régional.

Du point de vue de la géopolitique des ressources naturelles (RN) vivantes, et à la différence de l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest sahélienne ne dispose pas d'institutions inter-étatiques, type COMIFAC en Afrique centrale, qui sont le bras armé en charge de la mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques validées au niveau régional pour la gouvernance des ressources naturelles.

Parmi les institutions spécialisées intervenant en Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'environnement et qui peuvent avoir un intérêt dans l'approche intersectorielle qui caractérise les paysages NaturAfrica, on cite :

- L'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE) dont le siège est à Ouagadougou au Burkina-Faso ;
- L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont le siège est à Lomé au Togo
- L'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) dont le siège est à Dakar au Sénégal - mais aussi OMVG et ABN;
- La Mano River Union (MRU) dont le secrétariat est basé à Freetown au Sierra Leone,
- Le Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel, (en sigle CILSS) dont le siège est à Ouagadougou au Burkina Faso.

2. La nouvelle donne de l'UE et ses implications stratégiques

Le Green Deal, l'un des 5 piliers de la Commission Européenne, a réaffirmé l'intérêt de l'UE pour la conservation de la biodiversité, y compris dans ses interventions extérieures en Afrique.

Cet objectif d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles converge avec les orientations de la Communauté internationale tels qu'exprimés lors du WCC (World Conservation Congress) clôturé le 11 septembre 2021 à Marseille, par la déclaration finale qui peut être résumée comme suit :

- Une contribution à l'accord de Paris sur le changement climatique pour l'atténuation (forêts, zones humides, océans, sols) et pour l'adaptation (systèmes plus résilients) et à d'autres engagements internationaux (objectifs d'Aichi sur la biodiversité) ;
- Une contribution à la stabilisation de l'Afrique (réduire les conflits liés aux ressources naturelles, offrir des opportunités économiques aux jeunes et aux communautés locales, s'attaquer aux causes profondes de la migration ; renforcer les réseaux communautaires) ;
- Une préservation du capital mondial de biodiversité (points chauds, espèces endémiques), en lien avec la prochaine Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CNUDB).
- Des opportunités pour un développement économique vert.

La Commission Européenne, via son Directeur Général pour les Partenariats Internationaux, a annoncé lors de ce même WCC le lancement de NaturAfrica. Le programme NaturAfrica 2030¹⁵ de la Commission européenne a pour objectif de renforcer un réseau de paysages ruraux multi-usages structurés autour d'aires protégées en Afrique, dans le même esprit que Natura 2000¹⁶ en Europe

¹⁵ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/46d59486-093d-11ec-b5d3-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-227152312>

¹⁶ http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/data/index_en.htm

S'appuyant sur l'approche de l'UE développée dans Larger than Elephants¹⁷, il identifie des paysages prioritaires à protéger pour une biodiversité et des services écosystémiques durables au bénéfice des populations et des générations futures. Mettre en réseau ces paysages prioritaires par des corridors contribuant à renforcer l'intersectoralité pour la mise en place progressive d'une infrastructure verte offrira de multiples avantages économiques et sociaux aux pays Africains.

Les communautés riveraines des aires protégées dans les paysages prioritaires de conservation identifiés par NaturAfrica 2030 sont également ciblées comme acteurs indispensables, dont le développement est à soutenir en accompagnement de celui des aires protégées.

La Grande Muraille Verte (GMV) sera également impactée par des actions de gestion durable des paysages prioritaire de conservation en Afrique de l'Ouest. Les engagements renouvelés de soutien de la GMV devraient essentiellement se concrétiser par un cumul d'action au niveau local et les espaces transfrontaliers et les gestions de forêts communautaires périphériques devant faire l'objet de la présente formulation seront des éléments contributeurs à la GMV.

Enfin, pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'impact de son aide internationale, l'UE a convenu avec ses Etats membres de lancer l'initiative Equipe Europe, ou TEI, visant à mieux coordonner une part grandissante des actions programmées par l'UE et ses pays et institutions membres.

Le document NaturAfrica identifie un certain nombre d'espaces comme Paysages Prioritaires de Conservation (PPC) pour le biome des savanes d'Afrique de l'ouest, parmi lesquels, notamment le complexe "WAP"¹⁸ et les paysages environnants, et le paysage Niokolo-Koba (Sénégal) Badiar (Guinée). Dans le cadre du programme régional, les espaces transfrontaliers seront privilégiés.

Plusieurs de ces espaces bénéficient du soutien de l'UE, parfois depuis plusieurs décennies¹⁹, comme le complexe WAP en raison de son importance comme plus vaste site transfrontalier naturel de savane d'Afrique de l'Ouest ou encore le Niokolo-Koba-Badiar.

3. Contexte du secteur « ressources naturelles » dans le WAP et les autres savanes Ouest-Africaines

Exploitants informels/illégaux des RN

Dans un contexte de réduction des espace pâturables, suite aux extensions agricoles et urbaines, les éleveurs transhumants exploitent de plus en plus les pâturages et ressources en eau des zones protégées. Si certaines lois régulent ces accès, la corruption en empêche la gestion durable. Parfois récupérés et radicalisés par des acteurs armés impliqués dans des conflits géopolitiques sous-régionaux voire mondiaux, ces conflits agro-pastoraux ont dégénéré ces dernières années, au point de déstabiliser profondément et durablement de vastes territoires, voire des pays entiers.

Dans un contexte de démographie en forte croissance, les cultivateurs recherchent de nouvelles terres pour mener leurs activités. Cette exploitation informelle de terres, des végétaux domestiques, le cas échéant des ressources ligneuses sauvages, considérées comme des biens communs se réalise sans gestion durable, ni devoirs fonciers durables - tout comme la majorité des miniers artisanaux. L'accès aux documents fonciers faisant défaut, y compris pour les espaces protégés de l'Etat, l'identification des limites et des propriétaires terriens est difficile.

Les exploitants touristiques d'espaces et espèces sauvages sont des acteurs économiques formels qui, comparativement à leurs homologues d'Afrique orientale ou australe, sont rares et peu développés en Afrique de l'Ouest. Plusieurs concessions de zones cynégétiques permettant la grande et la petite chasse

¹⁷ L'étude "Larger than Elephants" de l'UE finalisée en 2015 a permis de définir avec les partenaires africains 85 paysages clés pour la conservation (PCC) couvrant environ 300 grandes zones protégées. Ce réseau de PCCs permet de protéger les espèces sauvages emblématiques sur l'ensemble du continent, de renforcer la sécurité et de stimuler la croissance économique.

¹⁸ WAP pour W-Arly-Pendjari

¹⁹ www.parc-w.net – les programmes ECOPAS (FED 8 et 9) et PAPE (FED 10) ont spécifiquement soutenu le complexe WAP

ont été attribuées en périphérie du WAP à des opérateurs privés. L'insécurité grandissante depuis 2018 a arrêté totalement l'exploitation de ces concessions qui pour une partie a été détruite par des groupes armés. L'activité touristique se développe dans le Parc National du Niokolo-Koba au Sénégal, les autorités ayant récemment placé le PNNK au cœur de la politique de relance du tourisme dans un contexte post-COVID. Au niveau du parc frontalier du Badiar, le tourisme n'est pas développé faute d'offre malgré un potentiel certain.

Régulateurs des exploitations de RN

Les administrations des pays du Sahel chargées d'une part de conserver la biodiversité (notamment celles chargées de gérer les aires protégées étatiques), et d'autre part d'encadrer, d'appuyer et, le cas échéant, de sanctionner les divers exploitants de ressources naturelles, n'ont globalement pas assez de moyens financiers, humains et logistiques pour accomplir pleinement leurs missions.

De plus, la mauvaise gouvernance publique et privée achève de rendre ces trop rares moyens disponibles inefficaces, voire même nuisibles. Dans un contexte d'insécurité grandissante les moyens nécessaires se décuplent.

Le contexte institutionnel est parfois exagérément complexe avec multiplication de structures de gestion. Par exemple, au Burkina Faso, au sein du Ministère en charge des aires protégées, les principales structures centrales concernées par les aires protégées sont la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN) et la Direction générale des Eaux et Forêts (DGEF) et la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC). A ces structures centrales s'ajoute l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) qui relève de la déconcentration par service. Chacun de ces organes a un rôle spécifique à jouer.

- La DGCN assure la définition des politiques et stratégies en matière de conservation des ressources forestières et fauniques.
- La DGEF est l'organe de commandement du corps paramilitaire des eaux et forêts
- La DAJC intervient dans l'élaboration des textes juridiques, l'appui-conseil et techniques des structures techniques telles la DGCN, la DGEF, OFINAP.
- L'OFINAP est chargée de la gestion de l'ensemble des AP du Burkina Faso

Au niveau du terrain, les parcs nationaux d'Arly et W (partie Burkina) sont sous l'autorité de l'OFINAP et de la DGEF. La direction de la Faune et de la Chasse (sous DGEF) définit notamment les règles et quotas de chasse.

Le contexte institutionnel en Guinée est tout aussi complexe qu'au Burkina-Faso, malgré un plaidoyer des partenaires techniques au développement auprès des autorités pour le simplifier ; la situation est quelque peu différente au Sénégal, notamment grâce à une Direction des Parcs Nationaux (DPN) bénéficiant de cadres compétents et d'une présence importante sur le terrain, malgré des moyens limités. Les modèles de cogestion, de type « Réserves Naturelles Communautaires », y sont bien développés et présentent des résultats encourageants.

Partenaires techniques et financiers (PTF) internationaux

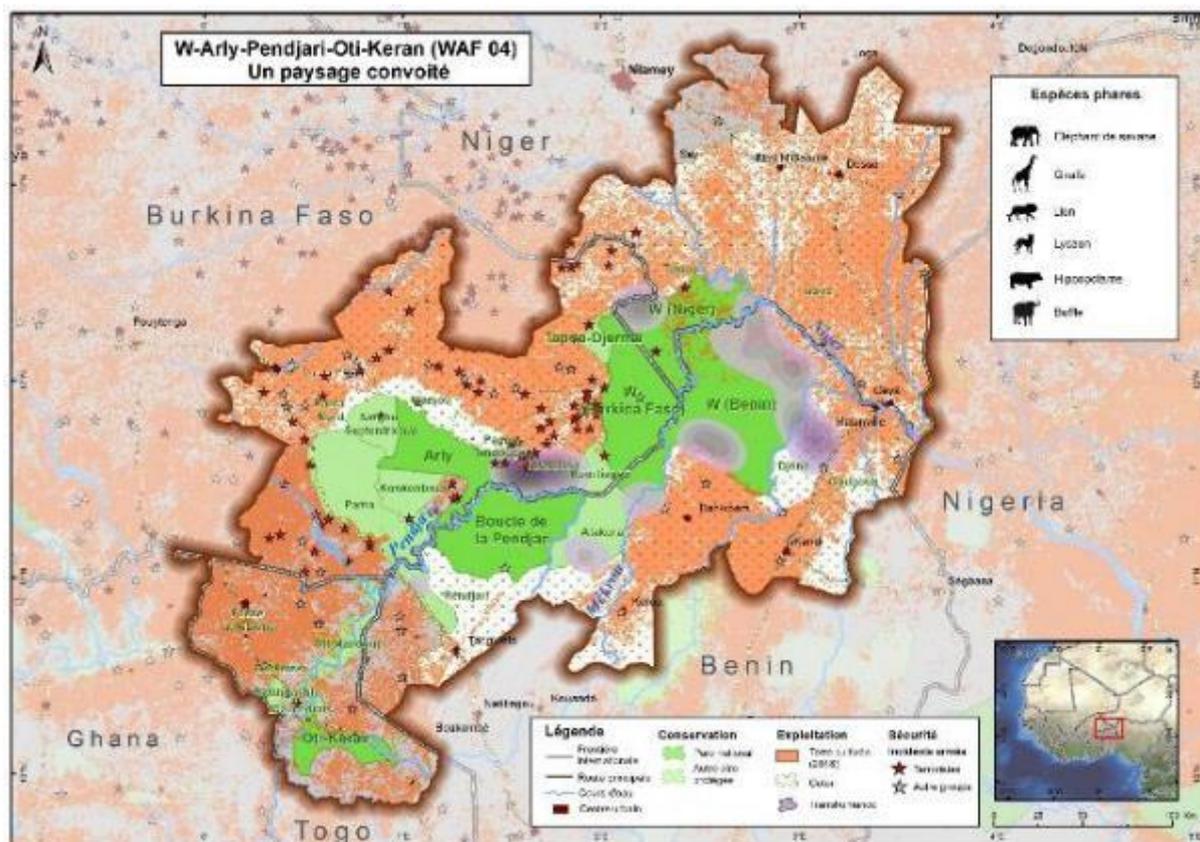
En comparaison d'autres sous-régions Africaines, les PTF de la sous-région Sahélienne étaient jusque récemment relativement nombreux à soutenir les cultivateurs et leurs administrations de tutelle, dans une moindre mesure les éleveurs notamment transhumants ainsi que leurs tutelles étatiques, et très peu à soutenir les exploitants touristiques et les administrations de tutelle des aires protégées et/ou de l'environnement.

Depuis l'aggravation radicale des conflits armés dans le Sahel et la présence de groupes armés terroristes, ces PTF ont suspendu une partie très significative de leurs appuis de terrain.

En Guinée, le nombre de PTF actifs dans le domaine de l'environnement est en augmentation ces dernières années.

Dans le cadre du FED11, l'UE finance avec le programme PAPBio un réseau plus étendu que dans les FED précédents, d'aires protégées de la sous-région dans les écosystèmes de savanes (dont le WAP), de désert et de mangroves. PAPBio est complété par le programme PAPFor (FED11) qui se concentre sur les espaces protégés de l'écosystème des forêts humides de la sous-région.

La FSOA – Fondation des savanes Ouest africaines - est un fonds fiduciaire pour l’environnement spécifique du complexe WAP qui vise le financement durable de la conservation de la biodiversité, la protection et la gestion du patrimoine naturel. FSOA a pour objectif principal de contribuer au financement d’activités dans les écosystèmes de savane et à terme, pouvoir fournir un appui financier pour la conservation et la gestion durable de l’ensemble du Complexe transfrontalier WAP composé des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W au Bénin, et des Parcs Nationaux d’Arly et du W au Burkina Faso. Le Bénin est membre actif et complet depuis plusieurs années et bénéficie de soutiens financiers pour la surveillance du parc de la Pendjari et du WBénin. Le Burkina et le Niger n’ont pas encore complètement régularisés leurs cotisations initiales d’adhésion et ne peuvent pas encore bénéficier d’appuis financiers de la FSOA.



Champs d’intervention de la mission de formulation (forfait2)

Le programme NaturAfrica est la base de référence pour l’exercice de formulation d’un nouveau DA. Vu le cadre du programme régional de l’UE pour la période 2021-2027, les espaces transfrontaliers seront privilégiés.

Les paysages de conservation très partiellement décrits ici reprennent des priorités identifiées par NaturAfrica mais d’autres paysages de conservation de l’écosystème savane d’Afrique de l’Ouest seront à analyser et envisager pour des actions futures – éventuellement si des conditions d’engagement sur des espaces plus prioritaires n’étaient pas finalement réunies.

Le WAP – paysage transfrontalier prioritaire

Couvrant près de 3.000.000 ha sur 3 pays (Niger, Bénin, Burkina Faso), le WAP se caractérise par une importante biodiversité et revêt une importance cruciale pour la conservation des dernières populations de grands mammifères des domaines soudanien et sahélien. La diversité d’oiseaux, poissons et végétaux y est aussi remarquable.

Le complexe W-Arly-Pendjari a été reconnu comme Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et est inscrit depuis le 7 juillet 2017 comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. NaturAfrica identifie ce complexe comme paysage prioritaire de conservation en Afrique de l'Ouest.

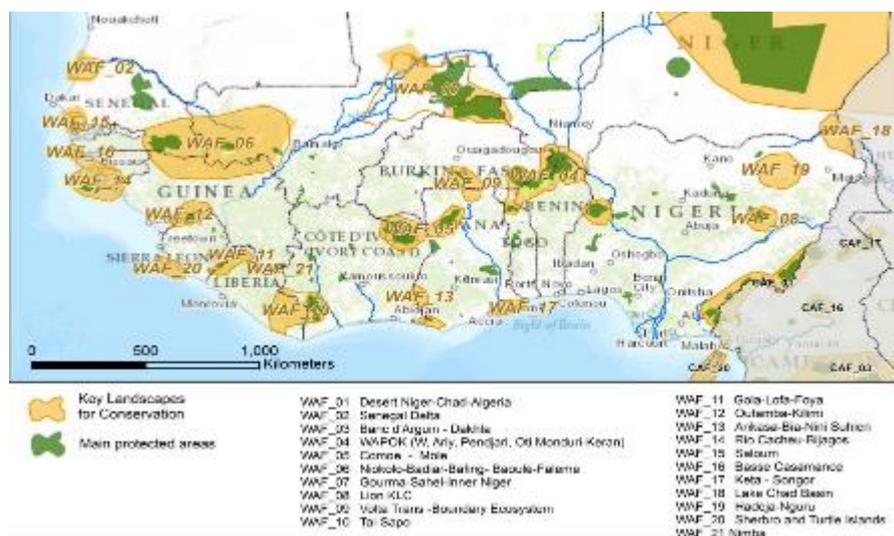
Depuis plusieurs années, une partie des 5 parcs nationaux du WAP est en délégation de gestion à des opérateurs privés. African Parks Network (APN) dispose d'une délégation de gestion de l'Etat béninois pour les parcs de la Pendjari et W Bénin. L'ONG nigérienne Wild Africa Conservation (WAC) met en œuvre un programme d'intervention prioritaire (PIP) pour le W Niger dans le but d'atteindre une délégation officielle de gestion en 2022. WAC est en partenariat formel avec APN. Une étude de faisabilité d'une délégation de gestion des parcs d'Arly et W Burkina a été réalisée en 2021, dont le principe était soutenu par les autorités Burkinabés. Des événements tragiques survenus dans le parc national d'Arly en avril 2021 ont stoppé la présentation des résultats de l'étude de faisabilité d'une délégation de gestion avec les opérateurs privés pressentis que sont l'ONG Burkinabé Anges Gardiens de la Nature (AGN) et APN. Toutefois une délégation de gestion pour Arly et W Burkina reste une option à considérer.

La délégation de gestion sur une période d'au moins 10 ans doit assurer la continuité des interventions et une technicité visant les standards de gestion internationaux. La collaboration avec les structures étatiques en charge des aires protégées est continue en vue d'une appropriation maximale. L'implication des communautés périphériques constitue un passage obligé dans le processus de négociation, avec comme objectif une intégration du développement dans les activités de conservation.

L'insécurité grandissante au Niger et surtout au Burkina Faso avec les aires protégées servant de refuge au Groupes Armés Terroristes (GAT) oblige à une collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) nationales pour la sécurisation du site. La présence d'équipes conséquentes de rangers, prises en charge par l'opérateur privé, permet une occupation de terrain indispensable après intervention des FDS.

La mission proposera les actions à l'intérieur des aires protégées ET en périphérie, en précisant les différents acteurs, les modalités d'action, la durée et les budgets nécessaires

Les autres savanes Ouest-Africaines potentiellement visées



Les aires protégées telles que le ranch de Nazinga, la forêt classée de la Sissili, le Parc National Kaboré Tambi (PNKT), et des régions telles que le Nord Ghana ou le Nord de la Côte d'Ivoire, pourraient également être concernées par une approche centrée sur un « grand » WAP car, notamment sur le volet sécurité, ces zones serviraient inmanquablement de nouveaux refuges pour des GAT qui seraient expulsés du WAP par des actions de sécurisation. L'intérêt biologique d'une approche sur un paysage plus large est régulièrement décrit.

Au Niger, la zone de conservation de la Girafe et de son habitat, voisine du complexe WAP, pourrait être intégrée au futur programme « grand WAP » à identifier et formuler.

Bien que les aires protégées du Togo (Oti Keran) soient particulièrement dégradées, leur intégration à un ensemble regroupant le WAP et les aires protégées proches devra être analysée.

En lien avec NaturAfrica, l'intérêt d'autres espaces transfrontaliers de la sous-région comme WAF-6 (carte ci-dessus) regroupant le parc du Niokolo Koba au Sénégal, le Badiar et Bafing en Guinée et de petites aires du Sud-Ouest du Mali (Faleme) et du Nord-Est de Guinée est à analyser.

Le paysage transfrontalier Niokolo-Koba (Sénégal) – Badiar (Guinée) – WAF-6

Le paysage transfrontalier Niokolo-Koba-Badiar dispose encore d'une faune riche et importante, mais très menacée si des actions de conservation vigoureuses ne sont pas menées dans les prochaines années. D'une superficie d'environ 1 200 000 ha, ce complexe de savane est constitué du Parc National de Niokolo-Koba au Sénégal (900 000 ha) et du Parc National du Badiar en Guinée (300 000 ha). Parmi les espèces de faune emblématique, ce complexe abrite des élans de derby (plus grande espèce d'antilope), des chimpanzés, des hippopotames²⁰. La présence de lions et d'éléphants a été récemment documentée, notamment grâce au travail de l'ONG Panthera, qui bénéficie d'une subvention UE sur le programme Biopama. Côté guinéen, le Parc National du Badiar pourrait bénéficier d'un financement du PIM Guinée. Ce parc se situe à proximité du complexe Bafing-Falémé et du Parc National du Moyen Bafing, créer une connectivité entre ces trois paysages pourrait être intéressant.

Le tourisme se développe côté sénégalais, avec des investissements de la part d'opérateurs privés et avec une volonté politique forte dans un contexte de relance des activités touristiques post-COVID. Le potentiel est important, de par la stabilité du pays, de par la présence d'espèces emblématiques et la possibilité de coupler des safaris de vision avec des séjours de plage ou de zones humides (Parc National du Djoudj / Langue de Barbarie, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum). Côté guinéen, aucune offre touristique n'est disponible pour le moment dans le parc national du Badiar, mais le potentiel existe, en particulier en associant des séjours dans le parc avec des randonnées dans le Fouta-Djallon.

Le paysage transfrontalier Niokolo-Koba-Badiar est soumis à de fortes menaces : la progression du front agricole et de l'élevage due à la pression anthropique, le braconnage, l'exploitation de bois de ronier (*borassus*) et de bois de veine (*pterocarpus*) et l'exploitation minière, en particulier aurifère côté sénégalais. Malgré des moyens insuffisants, des efforts de gestion sont réalisés au Niokolo-Koba par l'équipe du parc qui dépend du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Côté guinéen le parc dépend de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Les capacités et les moyens des agents sont beaucoup plus faible que du côté sénégalais. L'appui de l'Union européenne depuis 2018 via le volet environnement du 3e Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de Sécurité (PARSS3-Environnement) a permis des améliorations significatives dans la gestion du Badiar, mais elles sont encore fragiles et doivent être consolidées. Un appui à ce parc est prévu dans le cadre du MIP Guinée, mais un appui aux activités transfrontalières dans le cadre d'un projet régional est nécessaire, en particulier pour harmoniser les pratiques et financer des activités communes comme les patrouilles. Des appuis à l'agriculture durable (agroforesterie) et aux activités génératrices de revenus (approche filière basée sur les PFNL et/ou l'écotourisme) doivent être mise en place en périphérie des réserves naturelles afin d'améliorer les conditions de vie des populations et ainsi réduire la pression sur les ressources naturelles en périphérie et à l'intérieur des aires protégées.

La mise en place de délégation de gestion pourrait être envisagée.

20

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiN-t2lhMLzAhUIgf0HHWPBCpgQFnoECA4QAO&url=https%3A%2F%2Fwhc.unesco.org%2Fdocument%2F141618&usq=AOvVaw0IGXsAgTB12ensNz6VwDlf>

Les thématiques purement régionales

Certaines thématiques ont une envergure régionale et sont bien sûr à envisager par des actions et un financement régional avec des acteurs régionaux ou spécialisés. Si un recensement et une analyse de ces thématiques est attendue, le financement du renforcement de ces thématiques devrait pouvoir être pris en charge par d'autres sources de financement « transversales » UE du programme régional et leur intégration dans un DA « Biodiversité savanes AO » n'est pas obligatoire.

L'analyse de la complémentarité avec d'autres thématiques régionales comme transhumances, sécurité, renseignement, pêche illégale est impérative.

Liste non exhaustive des thèmes à envisager :

- Poursuite de l'appui à la mise en place et l'opérationnalité d'un observatoire régional des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, sur la base des interventions en cours dans le cadre du programme UE BIOPAMA (mise en place de l'OBAPAO avec la collaboration du JRC, du CSE de Dakar, de l'AGHRYMET de Niamey, du RAMPAO et de l'Université du Ghana),
- Poursuite de la constitution d'un réseau d'acteurs et de chercheurs pour une efficacité et efficacité accrue des moyens disponibles et constitution d'une force de proposition au système de gouvernance actuel
- Poursuite de la Lutte contre les trafics d'espèces sauvages qui se pratique à échelle régionale. La mobilité des criminels demande une coordination régionale. Dans ce domaine le travail du réseau EAGLE²¹ (Eco militants pour la gouvernance et l'application des lois), présent notamment au Bénin, au Burkina et au Sénégal, mérite d'être signalé et l'approche utilisée pourra être étudiée.
- Harmonisation des règles et lois nationales et régionales pour lutter contre les trafics et faciliter les échanges d'espèces et faciliter la gestion d'aires protégées transfrontalières,
- Transfert et préservation des espèces menacées.
- Appui à la fédération des forces de sécurité pour une lutte anti-braconnage adaptée à l'insécurité dans les espaces protégés transfrontaliers
- Soutien à l'initiative panafricaine de la GMV (et inscription dans la dynamique régionale de la Commission Climat pour la Région du Sahel). Le concept s'inscrit dans les logiques des politiques nationales et sous régionales de Restauration-Conservation-Protection du Capital Naturel (RCPCN), et de Développement Economique Local des terroirs.

La mission identifiera les thématiques prioritaires, les acteurs les plus pertinents, et proposera des modalités de renforcement, même si les actions de renforcement thématique ne doivent pas obligatoirement être intégrée dans le DA « savane AO ».

²¹ <https://www.eagle-enforcement.org/>

ANNEXE X : LES CRITERES D'EVALUATION

La définition et le nombre des critères d'évaluation du CAD ont changé à la suite de la publication (10 décembre 2019) du document « Critères d'évaluation : définitions et principes d'utilisation adaptés » (DCD / DAC (2019) 58 / FINAL).

Les évaluateurs veilleront à ce que leur analyse respecte les nouvelles définitions de ces critères et leurs notes explicatives. Des documents de référence et d'orientation sont en cours d'élaboration de la part du CAD et peuvent être consultés ici:

<https://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

Sauf indication contraire dans le chapitre 2.2.1, l'évaluation évaluera l'action en utilisant les six critères d'évaluation standard du CAD et la valeur ajoutée de l'UE, qui est un critère d'évaluation spécifique de l'UE. Leurs définitions sont présentées ci-dessous :

CRITERES CAD

- **Pertinence** : « Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue. »
- **Cohérence** : « Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. »
- **Efficacité** : « Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. »
- **Efficiéce** : « Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps. »
- **Impact** : « Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. »
- **Durabilité** : « Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer. »

CRITERE SPECIFIQUE UE

- **Valeur ajoutée européenne** : la mesure dans laquelle l'action apporte des avantages supplémentaires à ce qui aurait résulté des interventions des États membres uniquement dans le pays partenaire. Elle découle directement du principe de subsidiarité défini à l'article 5 du traité sur l'Union européenne (<http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/the-principle-of-subsidiarity>).

TERMES DE RÉFÉRENCE – PARTIE B

INFORMATIONS GENERALES

1. Zone bénéficiaire

Belgique Burkina Bénin Côte d'Ivoire Cabo Verde Ghana Gambie Guinée Guinée-Bissau Liberia Mali Mauritanie Niger Nigeria Sierra Leone Sénégal Togo

2. Pouvoir adjudicateur

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique.

3. Langue du contrat

français

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4. Lieu de la mission

- **Chef de mission - expert en gestion d'aires protégées disposant d'une longue et récente expérience de la conservation des espaces transfrontaliers sahéliens :**
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Ouagadougou au moins 10 jours + domicile expert.
 - Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) : Fonction de la méthodologie proposée dans l'offre

5. Date de début et période mise en œuvre

La date indicative de début est fixée au 26/11/2021 et la période de mise en œuvre du marché spécifique sera de 110 jours à partir de cette date (date de fin indicative : 16/03/2022).

BESOINS

6. Expertise

Pour cette mission, un expert individuel doit être proposé pour chaque poste.

L'expertise requise pour la mise en œuvre du marché spécifique est détaillée ci-dessous.

- **Chef de mission - expert en gestion d'aires protégées disposant d'une longue et récente expérience de la conservation des espaces transfrontaliers sahéliens:**
 - Description générale du poste : Coordonnateur de de l'atteinte des résultats forfaitaires. Rédaction des rapports intermédiaires et finaux. Chef de mission en charge de la rédaction de l'évaluation et de la rédaction du document action. En charge de l'organisation des ateliers d'échanges
 - Catégorie de l'expert : Cat. I (>12 années d'expérience)

- Qualifications et compétences : Diplôme correspondant au moins à un niveau Master, dans les domaines relatifs à la gestion des ressources naturelles, écologie, science vétérinaire, géographie, aménagement du territoire.
- Expérience professionnelle générale : au moins 10 ans dans un ou plusieurs des domaines suivants : gestion de la biodiversité, gestion aires protégées ; gestion communautaire des ressources naturelles en périphérie des aires protégées, gouvernance environnementale, renforcement institutionnel et/ou renforcement de capacités dans le secteur de la conservation de la biodiversité et/ou gestion des ressources naturelles.
- Expérience professionnelle spécifique : Au moins 5 ans d'expérience récente de terrain en Afrique sahélo-saharienne, dans le secteur de l'aide au développement avec une bonne connaissance des acteurs régionaux et des différentes stratégies et politiques nationales et régionales dans le secteur de la conservation et du développement communautaire. Au moins 3 expériences préalables comme chef de mission. Au moins 3 expériences comme évaluateur de programmes liés à la conservation. Au moins 2 expériences préalables de formulation de programmes pour l'UE Disposer de bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles. Une expérience professionnelle préalable au Burkina Faso, Niger et/ou Bénin est indispensable.
- Compétences linguistiques : Maîtrise du français La maîtrise de l'anglais est un atout.
- Nombre de jours travaillés : **30** jours
- Informations complémentaires : Vu un travail attendu essentiellement en ligne, Besoin de disposer d'un réseau conséquent de contacts en Afrique de l'Ouest

7. Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires et exceptionnelles éligibles encourues dans le cadre du marché. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au contractant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre :

1 - Frais de voyage - Avion et autres frais de déplacement liés à l'expert principal

Les déplacements liés au seul expert principal à prix unitaires peuvent être insérés en remboursables dans l'offre. Les autres frais accessoires liés à des organisations d'ateliers (en ligne ou présentiel) ou toutes autres modalités mise en oeuvre pour atteindre les résultats des forfaits doivent être intégrés dans les forfaits.

Le cas échéant, voir la partie A des termes de référence pour plus de détails sur l'utilisation des dépenses accessoires.

8. Coûts forfaitaires

1 - Forfait 1 - Evaluation programme PAPBio

Evaluation globale du programme régional PAPBio financé par FED11PIR Table matière minimale pour forfait évaluation • Contexte – rappel des programmes et résultats d'évaluation précédentes • Les spécificités PAPBio • Les principales parties prenantes • Pertinence des modalités prévues par la CF • Analyse du rythme des engagements secondaires • Analyse de la pertinence/cohérence des engagements secondaires pour l'atteinte des indicateurs de résultats de la CF PAPBio • Analyse

de l'efficacité/efficience des engagements secondaires pour l'atteinte des indicateurs de résultats de la CF PAPBio • Analyse de l'impact/durabilité des résultats attendus des engagements secondaires pour atteinte des impacts attendus de la CF PAPBio. • Analyse thématiques transversales : genre, changement climatique, sécurité, emploi, renforcement capacités, communication, etc. • Impact attendus sur ODD • Conclusions et recommandations

Nombre de fois que l'activité doit être effectuée : 1

2 - Forfait 2 - Formulation d'un Document Action pour suite PAPBio sur écosystèmes transfrontaliers de savanes en Afrique de l'Ouest, avec rapport d'analyse complet et ateliers de validations en ligne

Un DA selon dernier template UE avec budget, modalités, acteurs, # Un rapport complet de formulation permettant de comprendre le DA, comprenant : • Une analyse des programmes et politiques sectorielles • Une analyse des paysages de conservation de l'écosystèmes savanes d'Afrique de l'Ouest • Une analyse sécuritaire (expertise spécifique) • Une analyse de développement / implication des communautés périphériques (expertise spécifique) • Une analyse des acteurs • Une analyse des actions récentes, en cours ou prévues – liens TEIs, MIPs • Une analyse des besoins prioritaires • Une analyse des thématiques sectorielles de niveau régional et des besoins d'appui/renforcement

Nombre de fois que l'activité doit être effectuée : 1

9. Vérification des dépenses

Aucun rapport de vérification des dépenses n'est requis.

10. Autres détails

Le marché ne prévoit aucun autres détails.

RAPPORTS ET AUTRES LIVRABLES

11. Rapports et autres livrables obligatoires

Titre	Contenu	Langue	Délai de soumission
Rapport Initial	Rapport phase démarrage (maximum 10 pages + annexes) à fournir dans les 30 jours après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'avancement de la collecte des données, ainsi les difficultés rencontrées et/ou	français	Endéans 30 Jour(s) Après Le début du projet

Title	Contenu	Langue	Délai de soumission
	<p>prévues. Le rapport démarrage fait le point sur l'évaluation et sur l'élaboration d'un DA. Un atelier présentera aux principales parties les tendances de l'évaluation et du Document action attendu.</p>		
Rapport final	<p>Rapport final avec évaluation globale de la Convention PAPBio et Document action (y compris - un rapport complet d'étude de formulation comprenant le contexte (à reprendre du volet évaluation), l'analyse des problèmes, les comptes rendus de réunions et ateliers, les parties prenantes, les difficultés rencontrées, les conclusions. Rapport final intègre les recommandations produites lors des ateliers de restitution</p>	français	Endéans 30 Jour(s) Avant La fin du projet